

les exigences pour la photo dans la nouvelle édition du passeport chinois

le 1^{er} janvier 2005

- I. Les photos doivent être en couleur et prises dans des studios de photographe ;
- II. Les épreuves doivent être tirées sur des papiers photographiques dits « Glossy Finish » et non pas sur des papiers dits « Matte Finish » ;
- III. Le bleu clair ou le blanc sont préférables pour le fond de photo ;
- IV. Les visages doivent être clairs, les photos ne peuvent être trop sombres ni trop éclatantes ;
- V. Les photos doivent être de face, tête nue (la tête au milieu) et sans parure à la tête ; les lunettes portées, s'il y en a, ne peuvent refléter la lumière ;
- VI. Le format de photo : 48×33 mm ; la largeur de tête de 21 à 24 mm, la longueur de tête de 28 à 33 mm ;
- VII. Les photos avec des taches, des traces de rayage ou de pliage ne sont pas acceptées ;

(Le demandeur assumera la responsabilité pour un renouvellement de passeport retardé du fait de la présentation des photos non conformes aux normes.)

Ambassade de la République Populaire de Chine en France Tous droits réservés

<http://www.amb-chine.fr>